

Les offres Perfectionnement

Pour les cavaliers qui souhaitent pratiquer plus d'une fois par semaine

Carte de 10 cours en plus du forfait

Poney : 198 € / Club : 216 € / Etudiants : 226€

En plus de votre forfait annuel, votre carte de 10 cours valable 12 mois vous permet de vous inscrire ponctuellement dans un second cours dans la semaine, sous réserve de place disponible.

Forfait annuel 2 cours par semaine

Poney : 1386 € / Club : 1512 € / Etudiants : 1575 €
(Plus licence junior 30€ ou senior 41€)

Le forfait annuel 2 cours par semaine vous permet de choisir 2 horaires de cours dans votre niveau. Vous bénéficiez comme pour le forfait classique de la possibilité de récupérer les cours manqués si vous prévenez 24 h à l'avance de votre absence.

Forfait Privilège

200 € par mois (engagement sur 10 mois minimum)
Plus licence Junior 30€ ou Senior 41€

Vous choisissez avec l'équipe pédagogique l'équidé qui correspond à votre niveau et vos objectifs. Votre place est réservée sur 2 cours par semaine, hors vacances scolaires. Vous pourrez établir ainsi une relation privilégiée et progresser avec lui au cours de votre pratique. Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 50€ pour les stages vacances et 20% de réduction pour les compétitions (hors prix de l'engagement).

Forfait Passion

350 € par mois (engagement sur 10 mois minimum)
Plus licence Junior 30€ ou Senior 41€

Sur le même principe que le forfait privilège, mais sur 3 cours par semaine, même pendant les vacances scolaire. Une fois par semaine, vous pouvez également faire un travail à pied ou un travail en extérieur accompagné.

Pour les compétition, vous ne réglez que l'engagement et les frais de déplacement.

Prestations forfaitaires proposées :

A la carte : Pour pratiquer l'équitation sans engagement, vous pouvez opter pour les cours à la carte, les cours particulier, les journées de stage pendant les vacances. Vous devez réserver à l'avance chaque prestation, sous réserve de place disponible. Le paiement est exigé à la réservation.

Cette formule est la seule disponible pour les enfants de moins de 6 ans et pour les adultes.

Au forfait: Pour les jeunes de 6 à 18 ans et les étudiants qui désirent avoir une place réservée dans le groupe de leur choix, l'inscription au forfait leur permet de pratiquer une fois par semaine, hors vacances scolaires.

Pour les cavaliers des groupes **Poney**, le forfait 1er trimestre est possible pour ne pas s'engager sur l'année entière.

Conditions générales de vente

La licence fédérale est obligatoire dès l'achat d'une carte de 10 cours ou d'un forfait.

Les forfaits comprennent un cours par semaine dans un groupe défini, sur 35 semaines d'école, hors vacances scolaires.

Les cours sont assurés même les jours fériés.

En cas d'absence le cours est perdu, sauf si vous prévenez la veille au moins et sous réserve de place disponible dans un cours du même niveau pendant la même période (trimestre ou année), hors vacances scolaires.

Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de prévenir au plus tôt pour les changements de programmation des cours.

Pour le forfait trimestriel le nombre de récupérations est limité à 3 et elles doivent être effectuées avant la fin du trimestre en cours.

Pour le forfait annuel le nombre de récupération est limité à 10 et elles doivent être effectuées avant la fin de l'année, le samedi 1er juillet.

Les activités proposées en dehors du planning de cours font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les cartes de cours sont valables 12 mois à partir de la date de facturation.

Les prestations doivent être réglées au moment de l'inscription.

Toute activité non décommandée la veille est due.

Les modes de paiement au comptant acceptés sont : espèces, coupon-sport, chèques-vacances, chèques-vacances-connect, virements, chèques. Nous consulter pour les facilités de paiement proposées (paiement en plusieurs fois après accord par chèque différés uniquement)

Les prestations facturées ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement à plus de 30km ou contrainte médicale supérieure à 3 mois.

Extrait du règlement intérieur

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking du bas, l'accès au club est exclusivement piéton.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement durant leur heure de cours, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après. Pour les stages, les heures indiquées correspondent l'horaire d'accueil par les enseignants jusqu'à la prise en charge par les accompagnants. En dehors de ces périodes, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

Les enfants mineurs doivent attendre le retour de leur accompagnant en restant auprès des enseignants : en aucun cas ils ne doivent attendre seul sur le parking, ou vagabonder dans le club.

Les cavaliers doivent attendre la présence d'un enseignant pour aller chercher leur monture.

Il est interdit de nourrir les animaux, aucune gourmandise ne doit être distribuée.